

Formatrice :



Emilie Collin
Avocate au Barreau de Nantes
Docteure en droit public

- <https://www.linkedin.com/in/emilie-collin-91125871/>
- Juriste en collectivités territoriales pendant 10 ans (2012-2023)
 - o groupe de travail sur le secret professionnel dans un département pendant 4 ans, rédaction de 51 fiches pratiques, 7 journées de sensibilisation, 750 agents formés
- Ancienne référente déontologue auprès du Centre de gestion du Finistère
- Ancienne assistante de justice auprès de la Cour d'appel d'Angers
- Publications juridiques sur l'aide sociale

Durée : 1 jour en présentiel ; 6 heures

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les règles de la communication des documents administratifs
- Identifier la nature administrative ou judiciaire d'un document de l'ASE
- Savoir se positionner face aux demandes de communication
- Savoir se positionner dans les relations avec les forces de police et de justice

Programme :

Savoir si un document est communicable

- Règles générales de communication des documents administratifs, articulation du secret professionnel et du secret médical
- Nature administrative ou judiciaire d'un document de l'ASE, spécificité de l'information préoccupante

Savoir se positionner face aux demandes

- Les exceptions de communication : risque d'atteinte à une procédure juridictionnelle en cours, les informations protégées par un secret (professionnel, médical...)
- La communication ajustée : communication à la personne intéressée uniquement
- Le droit à communication partielle : enjeux de la pratique de l'occultation

Le quotidien de la communication

- Cas pratiques : traitement d'une situation ou de plusieurs situations identifiées en amont de la formation
- Positionnement face aux forces de police et de justice



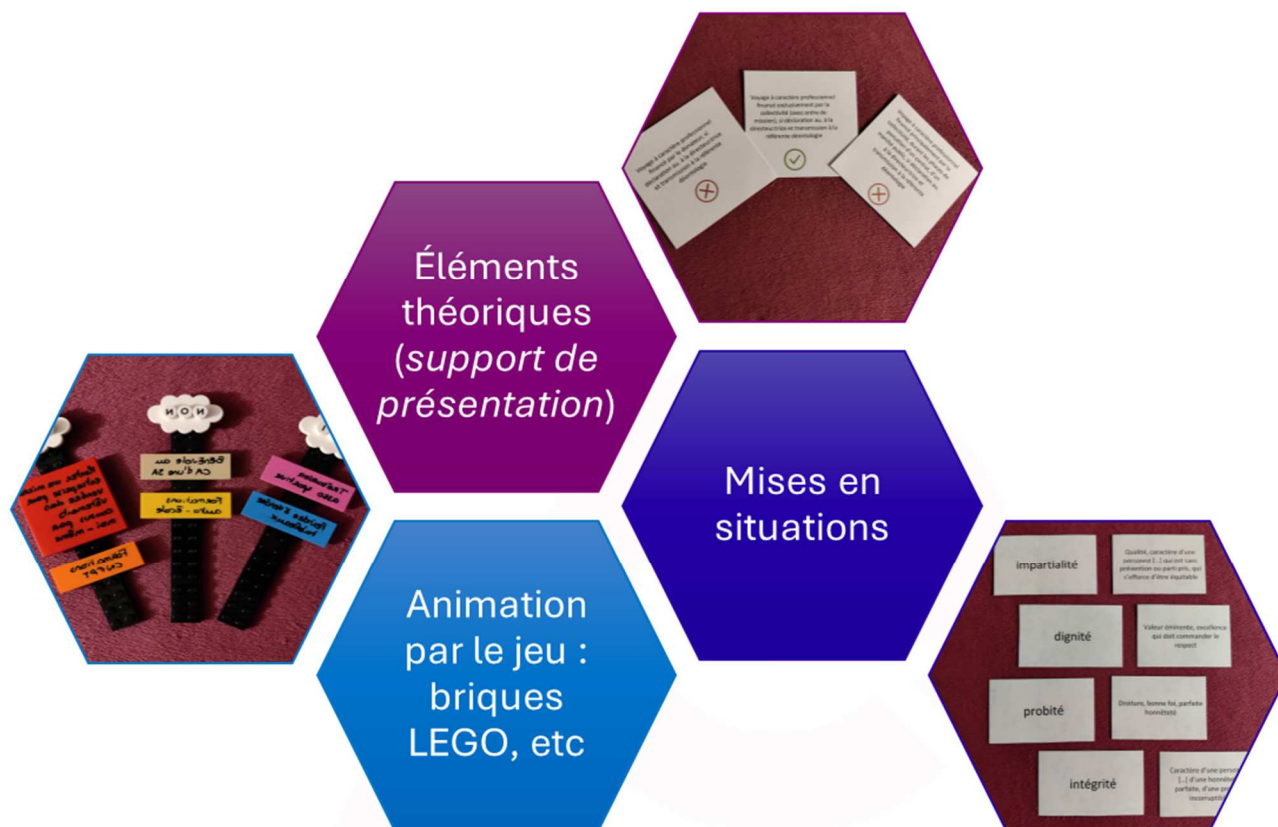
Nombre d'apprenants

- maximum 16 personnes

Public visé :

- Agents publics (fonctionnaires et contractuels)
- Agents en charge de dossiers d'aide sociale à l'enfance (services d'ASE, de PMI, assistants maternels et familiaux...)

Méthode pédagogique :



Tarif :

- la journée de 6h de formation : 1700 € HT, 2040 € TTC
 - o frais de déplacement en sus (IK 0.80 € /km, autres frais au réel)

